

L'air du temps

n°138

Février 2015

Sommaire

- ▶ **Echos du Conseil municipal, séance du 22 janvier 2015**
 - ◊ **Téléskis : convention avec les propriétaires des terrains**
 - ◊ **Eglise : le point sur le devenir du bâtiment**
- ▶ **Vie civique : du Conseil général au Conseil départemental**
- ▶ **Vie communale : hiver, dégâts collatéraux**
- ▶ **Vie de la station**
- ▶ **Tranches de vie**
 - ◊ **Vers un livre sur Rencurel ?**
 - ◊ **Retrouvailles**

La vie de la commune c'est aussi sur :
<http://www.rencurel-vercors.fr/>



Transmission de flambeau au Club de la Doulouche

Vendredi 12 décembre, le Club de la Doulouche tenait son Assemblée générale annuelle, au restaurant de la Bourne.

La réunion avait une importance toute particulière puisque les adhérents du Club devaient élire un successeur à Jean Gauthier qui a présidé aux destinées du Club pendant 17 ans ! Cette année, Jean était fermement décidé à passer le flambeau.

Et c'est Bernard Repellin, jeune retraité qui a été chargé de prendre la relève. Félicitations à Bernard et bonne « retraite » à Jean que le Club remercie infiniment pour son action.

Edito

Les 22 et 29 mars, les électeurs sont invités à désigner leurs représentants au Conseil départemental, nouvelle appellation du Conseil général. Mais les changements ne sont pas seulement dans les mots. Désormais le Conseil départemental sera renouvelé en 1 seule fois tous les 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié tous les 3 ans) et nous aurons à élire un binôme homme-femme qui représentera un canton aux contours redéfinis.

Les cantons de Pont-en-Royans, de St Marcellin, de Vinay ne sont plus ! Place au canton Sud-Grésivaudan !

De quoi s'occuperont nos futurs Conseillers départementaux ? Une certaine incertitude subsiste dans la mesure où le projet de loi qui porte « Nouvelle organisation territoriale de la République » est actuellement en discussion au Parlement et que ce texte redéfinit les compétences des Régions, des Départements et des Communautés de communes.

Nous avons eu l'occasion d'échanger là-dessus lors de la réunion publique du 2 décembre consacrée à la réforme territoriale.

Nous nous étions engagés, à la demande des participants, à organiser d'autres réunions sur cette question. Nous le ferons lorsque les textes auront été votés (on parle du mois d'avril) et que nous saurons ce que seront les nouvelles directives concernant la taille et les compétences des futures Communautés de communes.

Pouvoir participer à la construction de cette nouvelle organisation territoriale pour être en mesure de relever les défis du XXI^{ème} siècle est une chance. C'est aussi une lourde responsabilité qui requiert l'avis du plus grand nombre.

Didier Lattard, maire
Michel Eymard, 1^{er} adjoint



➡ TÉLÉSKIS DU COL DE ROMÈYÈRE : CONVENTION AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Historique

La commune a signé une convention avec les 2 principaux propriétaires pour l'utilisation des terrains sur lesquels sont installées les remontées mécaniques, en 1976 avec Messieurs Camille Ravix et Marcel Ravix pour les 2 téléskis de Ravat, et 1977 avec Monsieur Raymond Idelon pour le télésiège de la Font. Ces conventions ont été reconduites par des avenants tous les 10 ans, le dernier avenant courant jusqu'à la saison 2011-2012.

Une redevance de 2% du chiffre d'affaires généré par la vente des forfaits et des tickets est reversée annuellement aux 2 principaux propriétaires selon la répartition suivante : 88% à Mme Geneviève Ravix et M. Lilian Ravix, qui bénéficient également de 10 forfaits annuels gratuits ; 12% à M. Raymond Idelon qui bénéficie également de 5 forfaits annuels gratuits. Sept autres forfaits annuels gratuits sont édités chaque année et distribués à d'autres propriétaires.

Saison 2012-2013

En 2012, les élus constatant l'obsolescence de certains articles des conventions initiales (exemple article 4 - enlèvement du câble électrique reliant les 2 téléskis de Ravat...) et le manque d'éléments sur certains points (exemple : accès au télésiège de la Font), ont décidé de rédiger un nouveau texte plus complet et précis (historique de la convention initiale et des avenants, description des installations, localisation des pistes sur plan cadastral et photo satellite, règles pour le damage

et l'entretien, modalités pour la réalisation de travaux ...). Aucune modification du calcul de la redevance aux propriétaires n'a été proposée.

Cette convention a été approuvée lors du conseil municipal du 22 octobre 2012 (voir *Air du Temps* n°115 de novembre 2012) et transmise ensuite aux propriétaires. M. Raymond Idelon a signé la convention le 2 décembre 2012 (convention couvrant 10 années, saison 2012-2013 incluse) ; Mme Geneviève Ravix et M. Lilian Ravix ont demandé un peu de temps pour analyser le nouveau texte. C'est pourquoi l'ancienne convention a été reconduite par avenant pour la saison 2012/2013.

Saison 2013-2014

Courant 2013 des échanges ont eu lieu et des modifications ont été apportées à la convention à la demande de M. Lilian Ravix. En décembre 2013, la convention n'était toujours pas signée mais un accord oral a été donné par Mme Geneviève Ravix pour la saison 2013/2014.

Début 2014, Mme Geneviève Ravix et M. Lilian Ravix ont à nouveau été sollicités pour signer cette nouvelle convention modifiée suite aux derniers échanges. En janvier, par mail, M. Lilian Ravix indique qu'il souhaite signer un avenant à la convention de 1976 plutôt que cette nouvelle convention. Ceci est confirmé lors d'une conférence téléphonique de juin 2014 entre M. Lilian Ravix, M. le Maire et les adjoints.

Saison 2014-2015

Fin décembre 2014, M. Lilian Ravix a

envoyé une proposition d'avenant et demande au maire de le retourner signé au plus tôt. Aucune autorisation verbale ou écrite n'a été obtenue pour la saison 2014/2015.

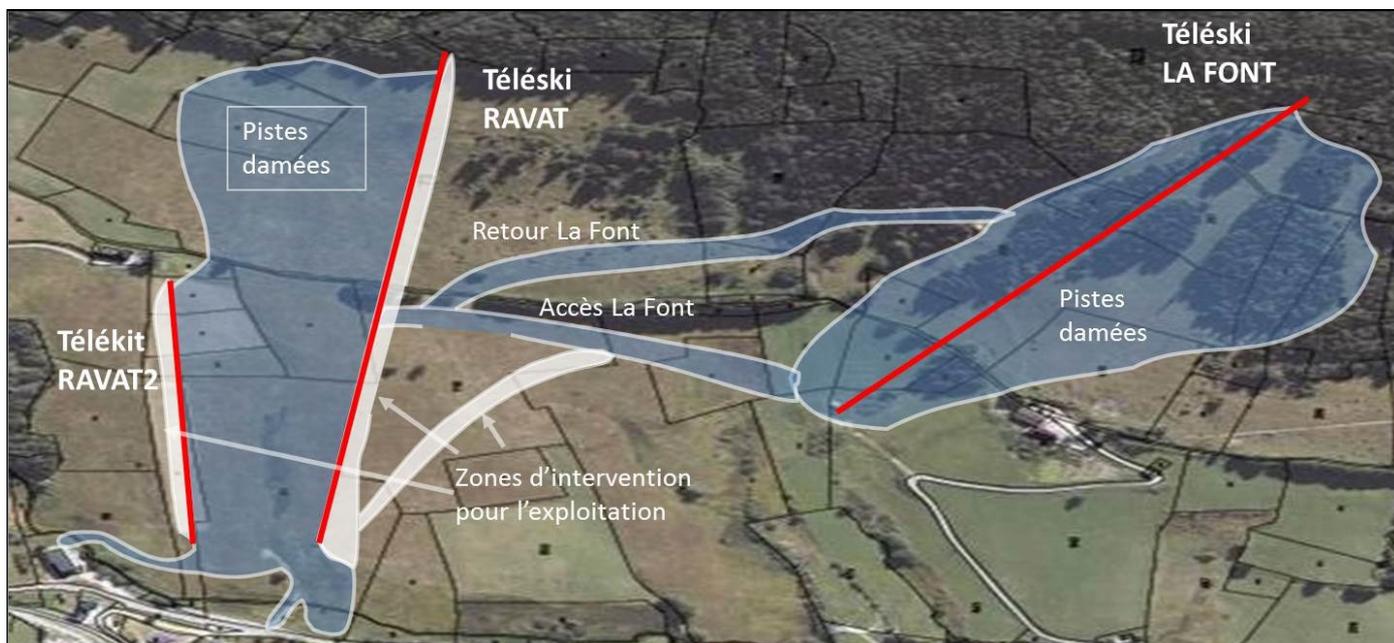
Délibérations

Les 10 élus présents à la séance du 22 janvier 2015 ont de nouveau débattu de la convention pour l'exploitation des remontées mécaniques.

Ils conviennent qu'il est tout à fait normal de verser la redevance à Mme Geneviève Ravix et M. Lilian Ravix pour la saison 2013-2014. Ceci n'ayant pas pu être fait (aucun avenant n'ayant été signé), une délibération spécifique est nécessaire sur ce point : Mme Geneviève RAVIX et M. Lilian RAVIX recevront 88% des 2% du chiffre d'affaires, soit 335,23 € chacun.

Les élus, à l'unanimité, n'acceptent pas l'avenant proposé par M. Lilian Ravix qui ne répond pas au problème d'obsolescence de certains articles et au manque de précisions sur les modalités d'exploitation des remontées mécaniques. Ils autorisent le Maire à signer la nouvelle convention pour la durée du mandat et à la soumettre, pour signature, à Mme Geneviève Ravix et à M. Lilian Ravix.

Un dossier complet sur l'histoire des remontées mécaniques, sur le mode de gestion du domaine de ski alpin et sur les conventions avec les propriétaires sera prochainement en ligne sur le site de la commune : <http://www.rencurel-vercors.fr/>



➡ EGLISE : POINT SUR LE DEVENIR DU BÂTIMENT



En juin 2012, le cabinet d'architectes Costaz et Gaillard avait proposé 4 scénarii d'intervention sur le bâtiment de l'église et de reconfiguration du site (cf. *L'Air du Temps* n°114 - septembre/octobre 2012) :

- Projet 1 : conservation totale du bâtiment pour un usage culturel exclusif.
- **Projet 2 : conservation totale du bâtiment, avec aménagement de 2 espaces à l'intérieur : un espace réservé au culte et un espace à vocation culturelle avec possibilité d'ouvrir l'un sur l'autre.**
- Projet 3 : démolition complète et reconstruction (bâtiment culturel et, éventuellement, bâtiment à vocation culturelle)
- **Projet 4 : Démolition partielle du bâtiment de l'église (partie conservée à vocation culturelle) et création d'un nouvel espace à vocation culturelle accolé.**
- Un projet 5, variante du projet 3, avait été évoqué mais écarté en raison des contraintes techniques : conservation du clocher seul.

Le Conseil municipal avait émis une préférence pour le projet 4 (plus cohérent avec les objectifs poursuivis, moins coûteux et plus facile à phaser) et, en seconde position, pour le projet 2. Le projet 4 avait aussi l'avantage non négligeable de solutionner en partie le

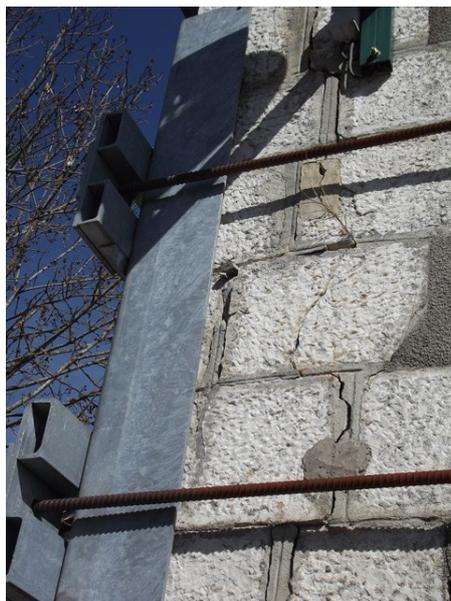
problème des désordres constatés sur le bâtiment, la partie la plus problématique devant être démolie.

Mais le bureau de structure missionné par Costaz et Gaillard ayant émis d'extrêmes **réserves quant à la faisabilité de ce projet 4 vis-à-vis de la vulnérabilité aux séismes**, une étude complémentaire s'était révélée indispensable avant toute prise de décision. (cf. *L'Air du Temps* n°123 - juillet 2013)

Cette étude a été confiée au cabinet BMI qui a rendu son rapport définitif en novembre 2013.

Le cabinet BMI a donné un **avis positif quant à la faisabilité des différents scénarii** et a, pour chacun d'eux, mentionné les préconisations à prendre en compte.

Le cabinet BMI s'est aussi intéressé, en marge de sa mission première, aux désordres constatés sur le bâtiment et qui motivent une intervention. Il a émis des **doutes sur le fait que les désordres puissent être liés à une problématique de fondation des contreforts** et a privilégié une nouvelle hypothèse : **les désordres seraient liés aux pierres des contreforts**. Hypothèse qu'il convenait de vérifier par un diagnostic des pierres et mortiers à faire exécuter par un cabinet spécialisé (cf. *L'Air du Temps* n°128 - janvier 2014).



Le laboratoire LERM, missionné à cet effet par la commune (cf. *L'Air du Temps* n°131 - juin 2014) a rendu son rapport le 17 décembre 2014. Et **ce rapport conclut dans le même sens que le cabinet BMI** :

« Au final, sur la base des investigations sur site et des essais et analyses réalisés, il apparaît que les désordres affectant les contreforts de l'église de Rencurel (38) sont probablement à mettre en relation avec :

- La qualité intrinsèque de la pierre : en effet, cette roche contient de nombreuses veines argileuses,
- La résistance de la pierre : elle varie sensiblement selon le sens de pose des blocs,
- La médiocre étanchéité de ces éléments (due aux nombreuses fissures),
- Des défauts de mise en œuvre des blocs de pierre (pose en délit). »



Le rapport de LERM a été transmis pour information et pour avis à :

- Stéphane TOURNOUD, DDT de l'Isère
- Sébastien CHANOZ, Service départemental du patrimoine de l'Isère
- Cabinet BMI.

Le cabinet BMI indique que les analyses des pierres et mortiers des contreforts confirment l'hypothèse qu'il avait émise quant à la cause des désordres sur le bâtiment de l'église et que la solution réside dans le remplacement des pierres des contreforts ainsi que dans la reprise de la toiture de manière à ce qu'il n'y ait plus d'infiltration d'eau dans le bâti.

Il revient maintenant à la commune d'envisager la suite à donner à ce dossier.

Un groupe de travail chargé de faire des propositions au Conseil municipal aura une première réunion le lundi 2 mars à 18h30.

Michel Eymard

HIVER Dégâts collatéraux

➡ LES LIGNES ÉLECTRIQUES ONT SOUFFERT



La neige lourde et le givre ont causé des dégâts importants sur le réseau électrique le dimanche 25 janvier entre Masson et la Rochette.

EDF a pu rétablir l'électricité en fin de journée et a réalisé une intervention importante le mercredi 28 janvier. La commune a été sollicitée pour tracter des nacelles sur des terrains enneigés. Frédéric est intervenu avec le tracteur et Christophe la dameuse. L'intervention sera facturée à SOBECA 80 € l'heure par engin (6 heures au total).

Les engins ont dégagé une partie de la neige pour créer un chemin d'accès, puis ils ont tracté les nacelles à proximité des pylônes. Les potences de 3 pylônes ont été changées car elles étaient vrillées et EDF craignait qu'elles cèdent sous le poids de la neige.

➡ IL FAUT BIEN SE RÉCHAUFFER !



Un grand merci aux personnes qui, en agissant comme le montre la photo :

- Auront offert un excellent exemple de civisme aux écoliers qui reprenaient le chemin de l'école après les vacances de février !
- Auront donné du travail à Frédéric, si peu occupé par le déneigement des voies et parking communaux !
- Auront contribué à donner de la commune une image positive !
- Auront comblé les riverains en apportant des touches de couleur à un environnement plutôt en nuances de blanc et de gris en cette période de l'année !

Nous rappelons cependant :

- La présence d'autres conteneurs sur la commune, à La Balme et au col de Romeyère. On y passe forcément à un moment ou à un autre...
- La nécessité de mettre ses ordures non recyclables dans un sac de 30 l pour qu'il puisse rentrer dans le tambour du molok.

Tout ceci n'exonère pas le SICTOM de sa responsabilité et qui s'est montré défaillant. La commune fait le nécessaire de ce côté-là. Les usagers peuvent également appeler le SICTOM quand un molok est plein (le n° de téléphone est affiché sur les moloks).

Une note plus positive : si vous êtes curieux de découvrir la nouvelle vie de nos déchets, allez sur le site internet du SICTOM Sud-Grésivaudan :

<http://www.sictom-sud-gresivaudan.org/>

COMMUNIQUÉS

AIDE AUTO 38

" Vous pensez vendre votre vieille voiture ? Faites une plus-value pour l'emploi ! En cédant votre voiture à Aide Auto 38, vous faites d'une pierre deux coups : vous permettez à des personnes de reprendre un emploi et vous récupérez jusqu'à 70% de sa valeur en crédit ou réduction d'impôt. Pour en savoir plus visitez le site aide-auto.com ou écrivez à jedonne@aide-auto.com "

JE DONNE		ma vieille voiture
JE GAGNE		un crédit ou une réduction d'impôt*

*Jusqu'à 70% de la valeur du don.

JE SOUTIENS L'EMPLOI



jedonne@aide-auto.com

06 73 69 17 56

... tout sur

aide-auto.com

Location sociale de véhicules pour
l'insertion professionnelle

GORGES DE LA BOURNE

Les incidents en aval du tunnel d'Arbois se succèdent en ce début d'année, mais heureusement sans aucun blessé. Ils ont entraîné la fermeture de la route entre la Balme et Choranche du 12 au 23 janvier et du 17 au 20 février.

Nous essayons de relayer les informations sur les accès à Rencurel le plus rapidement possible sur le site de la commune <http://www.rencurel-vercors.fr/> et aussi par message électronique (n'hésitez pas à transmettre votre adresse électronique en mairie, elle ne sera pas diffusée).

**Travaux de sécurisation
Printemps 2015**

La partie haute des Gorges de la Bourne devrait être totalement fermée à la circulation du 7 avril au 5 mai 2015.

Du 6 mai au 19 juin la route devrait être ouverte de 17h30 à 8h30 ainsi que les week-end et jours fériés.

Vie de la station des Coulmes

ASSOCIATION

➔ L'ESPRIT WITTOU

Association loi 1901, l'association *L'esprit Wittou*, fondée par François-Xavier Laramy, Dominique Fabritz et Elisabeth Roullin propose de faire découvrir le monde du chien de traîneau, par le biais de baptêmes, ballades, animations pédagogiques avec supports photographiques.

L'esprit Wittou peut intervenir auprès de tout public.

Pour la petite histoire Wittou était le surnom donné à Paul-Émile Victor par les esquimaux au moment de son périple au Groënland.

Pour tout renseignement, contacter F-Xavier Laramy ou Dominique Fabritz au 04 76 38 97 10 après 14 h00 ou par mail à lespritwittou@gmail.com

COMPÉTITION

Après un report de la *Vercors Quest* (cf. *L'Air du Temps* n°135 de novembre 2014) par manque de neige, l'épreuve a pu se dérouler du 31 janvier au 3 février 2015 à Fond d'Urles sur quatre jours, les attelages effectuant 150 ou 300 km.



Au départ, Husky, Malamutes d'Alaska, Groënlandais et Samoyedes. Des étapes moyennes de 35 km par jour, un dénivelé positif de 1000m par étape et un bivouac effectué au Col de la Chaux avec une température de moins 20°. A cause des conditions météo très difficiles (fortes chutes de neige, vent violent) la quarantaine de mushers inscrits en ont pris plein les yeux.



Nos Malamutes ont avancé en moyenne à 7 km/h sur les quatre étapes, et ont fini 1^{ers} de leur catégorie.

Domi FABRITZ

SÉJOUR au Centre des Coulmes



L'Espace Enfance Jeunesse de la CCBI a organisé un séjour au Centre des Coulmes, du 8 au 14 février 2015, pour 46 enfants de 3 à 16ans et 7 adultes. Parmi les 45 enfants se trouvaient 5 « anim-ados » qui avaient pour mission de participer à l'encadrement et à l'animation des plus petits, une façon de donner une expérience et l'envie de passer son BAFA par la suite.

Au programme de ce séjour au Col de Romeyère : sortie raquettes, ski de fond, biathlon, ski alpin, jeux de neige et même, pour certains ados, nuit dans un igloo...

Un projet vidéo constituait le fil rouge du séjour. A suivre une invitation pour visualiser le film « *C'est quoi une colo à la neige* ».

Cyril Perroteau

ÉVÉNEMENTIELS

➔ TRAIL BLANC LE 7 FÉVRIER



- 83 concurrents ont choisi le solo pour 10 km en 2 boucles de 5 km avec un passage sur le site de départ/arrivée à mi-parcours
 - 14 concurrents ont opté pour le duo où l'un des 2 effectuait les 2 boucles alors que l'autre n'en parcourait qu'une en s'élançant avec son équipier au passage de la première boucle. Une seule obligation finir ensemble à l'arrivée.
- Une totale réussite pour cette 2^{ème} édition de ce trail, en hiver et de nuit !

En février, c'était aussi la fête de la station, la dernière de *Osez le Nordic*, une après-midi déguisement sur le domaine de ski alpin... Nous y reviendrons en images dans le n° de mars avec un premier bilan de la saison.

Au jour le jour

AGENDA Mars - Avril

Quand	Quoi	Où	Par qui
Samedi 7 mars à 21h	Bal du Ski-club	La Scie	Ski-club
Mardi 10 mars à 18h	Conseil communautaire	Salle de séminaires Musée de l'eau	CCBI
Vendredi 13 mars à 12h	Repas cabri	« La Scie »	Club de la Doulouche
Samedi 21 mars à partir de 19h30	Soirée rock	La Scie	Sou des écoles
Jeudi 26 mars à 19h	Conseil municipal	Salle du conseil Mairie	
Dimanche 5 avril à 20h	Nuit de la chouette	Centre des Coulmes	CPIE Vercors
Vendredi 10 avril à 18h	Conseil municipal	Salle du conseil Mairie	



Soirée découverte de la nature, la nuit !

Retrouvez les activités près de chez vous sur : <http://nuitdelachouette.lpo.fr/>

20h00 - rdv Centre de vacances des Coulmes

Col de Romeyère - Rencurel

Balade d'écoute et d'observation

"Discrète Chevechette" un film de Yoann Périé

proposé par le Parc naturel régional du Vercors via le CPIE Vercors



Rhône-Alpes



isère



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

www.parc-naturels-regionaux.fr

© Service Éditions LPO 2014 - 9782800000000

www.lpo.fr

Pour en savoir plus : <http://nuitdelachouette.lpo.fr/>

ÉTAT CIVIL

Décès

Madeleine GAUTHIER

le 31 janvier 2015
à l'âge de 63 ans

Armand IDELON

le 17 février 2015
à l'âge de 80 ans

Armand a été conseiller municipal pendant 3 mandats, de 1965 à 1983.

ANNONCE

Vends

4 roues neige complètes
équipées de Bridgestone Blizzak
165/65R14, usure 60%,
Prix : 50€,

Contact : 06 76 99 01 35.

BESOIN DE RECRUTER ?
Envie de jeunesse !

Des jeunes pour des emplois saisonniers ?
Extras, recrutements ponctuels ...
Activ'Royans vous met en relation avec eux !

Activ'Royans - Maison du Royans
29, rue Pasteur - 26190 St Jean-en-Royans
Tel : 04 75 48 51 42 E.mail : activ-royans@orange.fr
Site : www.activroyans.fr

TAD Mars

Renaud Callet vous emmène

à Saint-Marcellin

Jeudi 12 mars

Mardi 31 mars

Tarif aller-retour : 5 €

**N'oubliez pas de réserver au
0820 08 38 38**

L'Air du Temps

n°138

Bulletin mensuel de Rencurel
615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL
Tel : 04 76 38 97 48
Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : février 2015
Directeur de la publication : Didier Lattard

Maquette et mise en page :
Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Michel Eymard, Dominique Fabritz, Noël Guiseris, Didier Lattard, Noëlle Ortega, Cyril Perroteau, Henriette van Zupel et des associations.

Tranches de vie

VERS UN LIVRE SUR RENCUREL ?

Bonjour à tous,

Depuis le 26 août 2014, je suis nouvelle habitante à Rencurel mais j'ai déjà passé vingt ans dans le nord du Vercors, ce qui m'a permis de le parcourir jusqu'au sud, de m'y faire des ami(e)s et d'écrire des articles sur cette merveilleuse région, notamment pour www.initiatives-vercors.fr.

A ma connaissance, aucun livre ne racontant Rencurel, j'ai proposé à Monsieur le Maire, Didier Lattard, et à ses deux adjoints, Messieurs Eymard et Stanzer, de m'atteler à cette tâche difficile : écrire l'histoire de Rencurel.

Dans ce but, je souhaite rencontrer, tour à tour, chacun d'entre vous afin de recueillir vos souvenirs et ceux de votre famille et de pouvoir consulter vos archives. Peut-être avez-vous des merveilles dans vos grenier, tels des exemplaires de Bulletins paroissiaux, des courriers anciens, ou autres ? Tout m'intéresse, y compris d'anciens meubles de famille, ustensiles ménagers ou des outils anciens que je souhaiterais pouvoir photographier.

Merci de bien vouloir me contacter par mail : www.hvz.sl-anim-art@orange.fr ou bien laisser vos coordonnées en mairie pour que je puisse vous contacter.

Henrienne van Zurpele

RETROUVAILLES

Presque passée inaperçue mais bien réelle, la rencontre, en cette fin avril 2014, a replongé le Val des Genêts dans sa vocation première qui était d'être un « séminaire de vocations tardives ». C'était un lundi. Quelques personnes du village ont pu assister à une messe concélébrée par quatre officiants, événement rare en cette période de pénurie de prêtres.



Des moments presque magiques, où les voix des mêmes personnes, cinquante ans après, résonnent dans les mêmes lieux, où les regards retrouvent l'environnement de leurs 18, 20 ans et leurs amis dispersés.

Et la mémoire a redonné vie au passé. Souvenirs de nos enseignants, Jean SEVE, supérieur, Georges RIBOT, Joseph VEYRON (descendant de MANDRIN), Louis PIOLAT, curé du village, notre économe. Souvenirs également de Melle Hélène GAUTHIER, notre cuisinière, de Mme HUGUES, vivant tant à Rencurel que sur Marseille, les demoiselles BELLE, nos lingères, de M. et Mme MACAIRE auprès desquels nous trouvons cartes postales en noir et blanc et cigarettes P4..., de M. VERDURE, facteur en retraite, du boulanger qui nous fournissait de gros pains ronds et de tous les autres que nous avons côtoyés.

C'était une deuxième rencontre. Lors de la première, tous les participants avaient exprimé le souhait que cela se fasse sur Rencurel. Nous remercions Christian STANZER qui nous en a donné la possibilité.

Nous espérons nous retrouver à nouveau en ce village où les habitants sont au reflet de tant de beauté naturelle qu'est leur environnement et où nos mémoires y ont une infinité de souvenirs de fraternité et d'engagements partagés.

Noël Guiseris



Qui, parmi vous, pourrait me donner des renseignements concernant ces deux photos, prises à Rencurel en 1936 et/ou 1937 ?

La dame que l'on voit avec deux fillettes, Michelle à gauche et Nicole à droite, est Madame Marguerite Béraud. Qui est le Monsieur ? La ferme existe-t-elle encore ? Si non, en auriez vous souvenir ?

A bientôt, j'espère !

Henrienne van Zurpele

Contact :

www.hvz.sl-anim-art@orange.fr

Ou écrire en mairie qui transmettra.

